

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	NEUF	SEPT

Délibération n° 18-2022

OBJET : Demande de subventions à l'Etat et au Conseil Départemental pour des travaux de remplacement du système de chauffage des bâtiments communaux

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre,
 A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 10 octobre 2022

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ (a donné pouvoir à F. BAILLY), Y. JUANICO, S. TOUSSAINT, S. TRESSE
Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, N. CROS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le système de chauffage des bâtiments communaux. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et à l'Etat (DETR). Le devis prévisionnel des travaux se monte à 130 000 €.

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à demander ces subventions au Conseil Départemental et à l'Etat (DETR).
- **Autorise** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Sept Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.
 Le Maire,
 Michel GAUTHIER




Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture